

Et cependant, sur un personnel de 726 membres, il n'y avait, en 1889—1890, que 48 membres qui aient eu plus de 30 années de service, soit 6,6 pCt. :

sur 403 instituteurs, 31, soit 7,7 pCt. ;

sur 323 institutrices, 17, soit 5,3 pCt. ;

c'est qu'on s'use vite dans la carrière de l'enseignement primaire.

Traitements. — Suppléments de traitement et primes de brevet. — Indemnités de logement. — Logements.

Pendant l'année scolaire 1889—1890, les sommes suivantes ont été payées au personnel enseignant des écoles primaires proprement dites publiques :

pour traitements communaux . . . fr. 604246 ;

pour suppléments de traitement et

primes de brevet . . . fr. 88850 ;

pour indemnités de logement . . . fr. 39115,70 ;

Total . . fr. 732211,70.

Le tableau suivant donne ces dépenses pour chaque arrondissement d'inspection :

Arron- dissement.	Traitements communaux.	Suppléments de traitement et primes de brevet.	Indemnités de logement.	TOTAUX.
1 ^{er}	132840	16980	11120	160940
2 ^e	92043	16110	5175,70	113328,70
3 ^e	101282	11940	5972,50	119194,50
4 ^e	87814	13250	5790	106854
5 ^e	91625	16410	6097,50	114132,50
6 ^e	98642	14160	4960	117762
Totaux	604246	88850	39115,70	732211,70

La somme de 604246 fr. pour *traitements communaux* se répartit comme suit :

403 instituteurs . . . fr. 384058

187 institutrices laïques . . . » 143808

136 institutrices religieuses . . . » 76380

Total, fr. 604246

